

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

**Règlement numéro 1105-2022 établissant un programme de crédit de taxes à la
suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées
dans les secteurs industriels de la Ville de Bromont**

Je, Ève-Marie Préfontaine, greffière de la Ville de Bromont, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement
numéro 1105-2022 est de **9177**;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin
référendaire soit tenu est de **929**;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **45**.

Je déclare

- que le règlement 1105-2022 est réputé avoir été approuvé par les
personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Ève-Marie Préfontaine, greffière

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)